



DECISION DU MAIRE D 2026 - 034

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le



ID : 041-214100455-20260723-DEC_2026_34-AR

Décision prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales

**CONTRAT DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE DU RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire de la Commune de Chaumont-sur-Loire,

Le Maire de la Commune de Chaumont-sur-Loire,

Vu l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D2026/03/05 en date du 21 mars 2026 rendue exécutoire le 24/03/2026 portant délégations de pouvoirs du conseil municipal à Monsieur le Maire,

Vu le vote du budget principal 2026,

Vu La procédure de d'appel d'offres,

Vu la présentation effectuée au conseil municipal du 15/07/2026,

Considèrent la nécessité d'entretenir le parc d'éclairage public,

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition de l'entreprise INEO pour un montant de 2 835,00 € HT par an soit 8 505,00 € HT pour les 3 années de contrat pour la maintenance, l'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public.

Article 2 : D'imputer cette dépense en section de fonctionnement du budget principal.

Article 3 : Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le maire rendra compte de cette décision au conseil municipal. La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et publiée sur le site internet de la Mairie. Elle fera également l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait à CHAUMONT-SUR-LOIRE

Le 23/07/2026

Po/ Le premier Adjoint,



P. LAMBERTOT

Transmis au Représentant de l'État le : 23/07/2026

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.